

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Selma TOLBA  
Chef de service communication  
Tél. 03 25 92 33 98  
selma.tolba@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que représentent ces déchets.

## Christophe Bouillon est officiellement nommé Président du Conseil d'administration de l'Andra

**Un décret présidentiel en date du 23 décembre 2015 a nommé Christophe Bouillon Président du Conseil d'administration de l'Andra.**

**Sa candidature avait été proposée par le nouveau Conseil d'administration de l'Andra le 6 novembre 2015.**

Né en 1969, Christophe Bouillon est actuellement Vice-Président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Il est député de la 5<sup>e</sup> circonscription de Seine Maritime depuis 2007. En 2013, il a été l'auteur, avec le député Julien Aubert, d'un rapport sur la gestion des déchets et matières radioactifs. (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1218.asp>)

Lors de son discours de candidature, Christophe Bouillon a déclaré « *Mon action, en tant que président du Conseil d'administration, sera placée sous le signe de l'ouverture pour poursuivre la logique de progressivité et de dialogue initiée par la loi de 1991, et reprise dans la loi de 2006. Elle se concrétisera par un investissement personnel auprès de l'État, notamment dans le cadre des décisions à venir sur la réversibilité, mais aussi par un engagement auprès des citoyens pour contribuer à un débat transparent, argumenté et dépassionné sur un enjeu éthique et de responsabilité pour notre société.* »

Lien vers le décret

[http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT00003169059Z](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT00003169059Z)

Voir l'interview vidéo de Christophe

Bouillon : <http://www.salledepresse.com/fr/org/andra/-/event/759>